

Le Point**Nom de la source**

Le Point

Type de source

Presse • Magazines et revues

Périodicité

Hebdomadaire

Couverture géographique

Nationale

Provenance

France

p. 66



p. 67



p. 68



p. 70



Jeudi 7 juin 2018

Le Point • no. 2388 • p. 66,67,68,70 • 1714 mots

Divorce explosif dans la jet-set

MARC LEPLONGEON

Hors norme. Un coffre-fort qui part en fumée, des caméras intrusives, des coups bas... Le mécène Maurice Amon et Tracey Espy-Hejailan se livrent une guerre sans merci. Récit.

Les rares apparitions médiatiques se cantonnaient jusque-là aux pages de Paris Match ou de Point de vue, où Maurice Amon aime raconter sa passion pour l'art. On le voyait alors, dans des dîners mondains, aux bras de son épouse, Tracey, glisser ici et là quelques mots aux journalistes. Lesquels ne manquaient jamais de souligner les dons « pharaoniques » qu'il accordait un peu partout dans le monde. Au point que la plus grande salle du musée d'Art moderne de la ville de Paris porte désormais, à sa demande, le nom de son père, Albert Amon, une première dans un musée d'art moderne en France... Oui, mais voilà, le « discret » mécène à la réputation lissée, qui veillait à ce que ses fêtes dans son chalet de Gstaad ne soient pas ébruitées, fait désormais la une de la presse people. Le Daily Mail et d'autres journaux à scandale font leur miel de son spectaculaire divorce qui, entamé à Monaco en octobre 2015, pourrait bien être un des plus chers de ces dernières années. Lui, Maurice Amon, héritier suisse de l'empire Sicpa - qui fournit en encre la quasi-totalité des billetteries de la planète et s'est spécialisé dans la traçabilité des produits soumis au fisc (cigarettes, alcool...) -, dont on dit qu'il a cédé ses parts à son frère pour plus de 1 milliard d'euros. Elle, Tracey Espy-Hejailan, jet-setteuse de 49 ans, sèchement éconduite

pour une demoiselle beaucoup plus jeune... Unis à Hongkong en 2008 sans contrat de mariage, les époux se battent depuis à New York, Paris et Monaco pour une immense fortune et une fantastique collection d'oeuvres d'art.

Entre assignations au civil, plaintes au pénal et coups bas, aucun juge n'a encore été désigné compétent pour trancher ce conflit hors norme. Du lieu de leur dernière résidence commune devrait dépendre le choix de la loi applicable. Mais Tracey Espy-Hejailan déclare n'en avoir aucun : « Nous vivions entre l'Angleterre, la Suisse et le ciel », a-t-elle lancé à la juge, à l'été 2017, résumant poétiquement ses dernières années de vie conjugale, entre voyages en jet privé et vacances à travers le monde.

Comédie italienne. Une rêverie que la procédure en divorce intentée par Maurice Amon a eu tôt fait d'interrompre, ramenant brutalement les mariés sur terre. Reste à trouver laquelle, Maurice Amon a saisi les juridictions du Rocher, dont il se dit résident. Le droit monégasque pourrait lui permettre de tout récupérer, jusqu'à la moindre donation faite à sa conjointe. Tracey Espy-Hejailan, elle, conteste ardemment. « Une comédie italienne », comme le résume une source proche du dossier, qui vire peu à peu à l'imbroglio juridique. Christophe Ayela, défenseur de Tracey Espy-Hejailan, par-

© 2018 Le Point. Tous droits réservés. Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.

PubliC Certifié émis le 8 Juin 2018 à l'Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news-20180607-PO-2388066000

EUROPRESSE.COM

Les documents sont sauvegardés à l'adresse suivante : <https://www.europepress.com/fr/versailles-saint-quentin-en-yvelines/et-ma-passe-faire-facile-les-articles-sont-sauvegardes>
 Ils sont soumis à la loi sur le droit d'auteur et leur utilisation est régie par les lois et conventions internationales.



le d'elle comme d'une « épouse répudiée ». Son adversaire dans les prétoires, l'avocat Georges Kiejman, la qualifie d'« épouse professionnelle ». Voilà pour l'ambiance.

Le divorce est même devenu explosif, le 4 février 2017, dans l'appartement que le couple possède à Paris, rue du Cirque, à quelques pas de l'Élysée. Tracey Espy-Hejailan, qui jouit de la demeure en alternance depuis qu'une décision de justice en a décidé ainsi, souhaite ouvrir un coffre-fort dont elle ne possède plus les clés. L'Américaine descend au Plaza Athénée, où elle a ses habitudes, pour demander conseil, et revient quelques heures plus tard avec un serrurier qui ne fait pas dans la dentelle. Au moyen d'une « technique d'ouverture destructrice », d'après la facture que nous nous sommes procurée, le coffre-fort est rageusement ouvert à la meule et transformé en boîte de conserve. Le métal dégage une odeur de brûlé, la poussière se répand un peu partout, mais Tracey Espy-Hejailan, tout à ses tracas, n'en a cure, se saisit de ses documents d'identité et part à l'aéroport, ne laissant sur une étagère en verre du coffre-fort qu'un unique objet : une alliance en or...

Quelques jours plus tard, Me Kiejman mandate un huissier pour « dresser constat de l'ensemble des dégâts ». Car, affirme-t-il, la petite opération de Tracey Espy-Hejailan a endommagé l'électricité et le système d'alarme : détecteurs d'intrusion, radars volumétriques, reconnaissance biométrique. « Il y a des gravats à même le sol », lit-on dans le rapport de l'huissier, très contesté par Me Ayela. Ses conclusions ? Un nettoyage s'impose. Les oeuvres, touchées par la poussière, doivent être restaurées. Et voilà donc que le Warhol dans le salon, le Basquiat dans

le bureau ou encore les céramiques de Pierre-Adrien Dalpayrat dans la salle à manger sont extirpés de la rue du Cirque pour être bichonnés. De retour de voyage, Tracey Espy-Hejailan crie au vol et appelle la police. Apprenant qu'il s'agit d'une opération menée par **Maurice Amon**, elle obtient en justice que les oeuvres d'art retrouvent rapidement leur place. Une procédure identique est menée à New York, dans un logement occupé par Tracey Espy-Hejailan et qui, selon la justice américaine, abrite des dizaines de millions d'euros de tableaux. Une collection sur laquelle **Maurice Amon** aimerait beaucoup remettre la main.

Mais Tracey Espy-Hejailan multiplie les fronts judiciaires, se bat à New York pour ses biens, à Paris pour sa vie privée. Elle se plaint du comportement « inquisiteur » de la femme de ménage et de l'agent de sécurité chargé, selon elle, de « surveiller ses allées et venues » rue du Cirque. Que dire, enfin, de ces caméras qui filment la porte d'entrée de l'appartement et dont les images peuvent être consultées en temps réel depuis le poste de sécurité du chalet de Gstaad de **Maurice Amon**, en Suisse ? Sur ces points, la cour d'appel de Paris, début mars, lui donne tort, estimant que l'épouse éconduite n'apporte pas la preuve que « ce dispositif serait détourné par son mari de sa finalité et utilisé pour la surveiller ».

Les enfants et les chiens. Elle repart alors à l'attaque, contestant la procédure de divorce entamée à Monaco. Où le couple menait-il sa vie conjugale ? En Suisse, affirme-t-elle désormais, prétextant y avoir ses enfants scolarisés et... ses chiens, **Amon**, lui, affirme vivre à Monaco, carte de résident à l'appui. Un titre dont le jet-setteur a obtenu le renou-

vement à l'été 2014, après avoir montré, selon son avocat, que le principal centre de ses activités -le bureau de gestion de patrimoine qui gère sa fortune - était bien installé depuis des années sur le Rocher.

« C'est faux », tempête Tracey Espy-Hejailan, qui affirme que son ex-mari, pour obtenir un tel titre, a fourni à la Direction de la sûreté publique des notes d'hôtel censées prouver sa présence continue sur le Rocher pendant trois mois. Et ce dans l'attente de la rénovation d'un splendide appartement acheté avenue des Citronniers. Or l'hôtel en question facture 175 euros la nuit. Ce qui fait dire à Tracey Espy-Hejailan que son mari n'aurait jamais passé autant de temps dans un établissement qui présenterait une note aussi « risible ». « Il a loué des chambres vides dans le seul but de faire croire à une résidence effective », attaque-t-elle, avant de déposer plainte à Monaco pour escroquerie au jugement. Et l'Américaine de ressortir des factures de l'hôtel de Paris à 3 000 euros la nuit, qui correspondent davantage, selon elle, au standing de son milliardaire d'ex-mari, pour un total d'une dizaine de jours entre mai et juillet 2014. Des réservations qui avaient été faites non pas en son nom propre, mais sous l'identité... de Robin et Simon, ses majordomes. Sauf à avoir le « don d'ubiquité », soulignent les conseils de Tracey Espy-Hejailan, **Maurice Amon** a donc cherché à « duper les autorités ». Les avocats se fondent également sur le bornage du téléphone de **Maurice Amon** pour assurer que ses séjours dans la principauté, de 2014 à 2017, n'excèdent pas celles d'un « simple vacancier ».

Entendue par la juge, Tracey Espy-Hejailan qualifie cette résidence monégasque de « déguisement fiscal ». Une

raison qui les avait également poussés, selon elle, à se marier à Hongkong : « Il venait de vendre une première partie de ses actions dans la société familiale et il ne voulait pas dépendre du régime fiscal suisse, qui aurait taxé une telle vente à hauteur d'un montant important. » Face à ces accusations, la tension est encore montée d'un cran entre les deux époux. Maurice Amon a transmis à la justice monégasque le résultat d'une enquête administrative menée en février 2017 qui conclut que son titre de séjour et ses certificats de résidence ne peuvent être remis en question.

« **Chantage** ». Autre argument de poids : dans la procédure de divorce, le ministère public monégasque a réclamé que l'affaire soit traitée dans la principauté. On attend depuis une décision du juge. Alors, fin du match ? Pas du tout. Dans ses conclusions, que Le Point a pu consulter, Me Kiejman a enfoncé le clou et dénoncé l'« esprit vénal » de l'épouse, son « chantage » et sa « pression psychologique » visant à « accaparer la majeure partie de la fortune de M. Maurice Amon ». Ajoutant qu'à cet exercice « Mme Tracey Espy-Hejailan s'[était] montrée d'une redoutable efficacité puisqu'elle [avait] amassé en l'espace de six années plus de 70 millions d'euros » et qu'elle touchait encore une rente de 78 500 euros par mois liée à ses biens immobiliers.

L'Américaine ne dit pas autre chose : « Mon mari est très extravagant, a-t-elle osé devant la juge. Il m'a offert une Ferrari pour mon anniversaire devant tout le monde pour montrer combien il est merveilleux... Je n'en avais pas besoin, car j'ai déjà un véhicule que je n'utilise pas. » Pour prouver que leur domicile se trouvait en Suisse, Tracey Espy-Hejailan a fourni des factures de bijoux

JAR pour plusieurs millions d'euros, toutes adressées à Gstaad. « Elle use de manoeuvres dilatoires, peste un conseil de Maurice Amon. Pendant le mariage, il lui avait offert un petit yacht. Après la séparation, elle s'est plainte qu'elle ne retrouvait plus la vaisselle du bateau. »

Devant les juridictions de Manhattan, fin 2015, l'avocat de Maurice Amon Peter Bronstein avait souligné qu'il suffisait de jeter un « coup d'oeil » au nombre de paires de chaussures contenues dans le dressing à Monaco pour « conclure qu'elle vivait là-bas ». Bravache, Tracey Espy-Hejailan avait rétorqué que son vestiaire était autrement plus fourni à New York... Alors que les juridictions américaines se sont pour le moment déclarées incompétentes et que le problème semble inextricable, des mesures d'urgence ont été prises, s'amuse une source judiciaire : Tracey Espy-Hejailan a obtenu 100 000 euros par mois au titre de... « l'obligation de secours ».